

Pouvoir de taux et d'assiette des collectivités entre 2020 et 2023
Conséquences sur les taxes additionnelles à la TH

		2020	2021	2022	2023	Observations
Pouvoir de taux	TH résidences principales (THP) communes et EPCI	Pas de pouvoir de taux	Pas de pouvoir de taux	Pas de pouvoir de taux		Gel des taux en 2020 + gel en 2021 et 2022 car nationalisation de la THP. 2023 : disparition de la THP.
	TH résidences secondaires (THS) communes et EPCI	Pas de pouvoir de taux	Pas de pouvoir de taux	Pas de pouvoir de taux	Pouvoir de taux	Gel des taux de 2020 à 2022 car impossibilité technique de dissocier pouvoir de taux entre résidences principales et secondaires.
	TFPB communes et EPCI	Pouvoir de taux	Pouvoir de taux	Pouvoir de taux	Pouvoir de taux	Maintien du pouvoir de taux car les EPCI ne sont pas concernés par la redescende de la TFPB départementale.
	TFPB départements	Pouvoir de taux				Perte de la TFPB en 2021 au profit des communes.
Pouvoir d'abattement ou d'exonération	TH résidences principales (THP) communes et EPCI	Pas de pouvoir d'abattement	Pas de pouvoir d'abattement	Pas de pouvoir d'abattement		Pas de pouvoir à compter de 2020.
	TH résidences secondaires (THS) communes et EPCI	Pouvoir d'exonération	Pouvoir d'exonération	Pouvoir d'exonération	Pouvoir d'exonération	Maintien de la possibilité d'exonération sur délibération en faveur des meublés de tourisme et chambres d'hôtes situés en ZRR.
	TFPB communes	Pas de pouvoir d'abattement et d'exonération (en 2020 pour application en 2021)	Pouvoir d'abattement et d'exonération (en 2021 pour application en 2022)	Pouvoir d'abattement et d'exonération	Pouvoir d'abattement et d'exonération	Contrainte : redescende de la TFPB départementale en 2021 sur la base des taux d'exonération et d'abattements décidés avant octobre 2019. Retour du pouvoir d'abattement et d'exonération en 2021 pour application en 2022,
	TFPB EPCI	Pouvoir d'abattement et d'exonération	Pouvoir d'abattement et d'exonération	Pouvoir d'abattement et d'exonération	Pouvoir d'abattement et d'exonération	Maintien du pouvoir d'abattement et d'exonération car les EPCI ne sont pas concernés par la redescende de la TFPB départementale.
	TFPB départements	Pouvoir d'abattement et d'exonération				Perte de la TFPB en 2021 au profit des communes.
Taxes additionnelles aux taxes locales	GEMAPI	Vote de produit et plafonnement des taux au taux de TH (THP et THS) 2019	Vote de produit GEMAPI réparti sur la TH, la TF et la CFE		Vote de produit réparti sur la THS, la TF et la CFE	Maintien du produit GEMAPI sur les 4 taxes (THP, THS, TF et CFE) avec plafonnement des taux au taux TH de 2019. Maintien de la GEMAPI sur THP en 2021 et 2022 (ressource non nationalisée)
	TSE	Vote de produit et plafonnement des taux au taux de TH (THP et THS) 2019	Vote de produit TSE réparti sur la THS, la TF et la CFE			Maintien du produit TSE sur les 4 taxes (THP, THS, TF et CFE) avec plafonnement des taux au taux TH de 2019. A compter de 2021, produit de THP remplacé par une dotation pour la TSE
	Contributions fiscalisées au profit des syndicats intercommunaux	Vote de produit et gel des taux THP et THS au niveau de la TH 2019	Vote de produit et gel des taux THP et THS au niveau de la TH 2019		Vote de produit réparti sur la THS, la TF et la CFE	Gel du taux TH syndical pour les impositions établies au titre de 2020, 2021 et 2022.